

Dispositif des comités de domaine

Modalités de dépôt des dossiers de demande d'évaluation

I-Demande d'évaluation par un seul comité de domaine

Le dossier à envoyer par mail au bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques (CGDD/SRI/AST/AST2) doit être composé des documents suivant :

1. le formulaire de candidature agent (format Libre Office ou Word) complété, en s'aidant du référentiel d'évaluation des comités de domaine et du thésaurus des mots-clés
2. le CV de l'agent
3. le formulaire de demande d'évaluation complété et signé par l'agent puis le chef de service

Le dossier (formulaire agent + CV + formulaire de demande d'évaluation) est à envoyer, via le SRH de proximité, au Bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques (CGDD/SRI/AST/AST2) sur la boîte fonctionnelle dédiée au dispositif des comités de domaine :

comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

NB : Pour les agents gérés par le ministère chargé de l'agriculture, il convient d'adresser ce mail avec le dossier joint en copie sur la boîte fonctionnelle, du ministère chargé de l'agriculture, dédiée au dispositif des collèges de domaine :

sec-cose@agriculture.gouv.fr

II-Demande d'évaluation par deux comités de domaine

Si un(e) candidat(e) demande une double évaluation par deux comités distincts, il (elle) fournit :

1. un dossier par comité (formulaire candidature agent + CV + formulaire de demande d'évaluation),
2. une note d'argumentation pour la double évaluation (2 pages maximum, format libre) montrant que ses compétences, sa capacité d'intervention, ses productions et son rayonnement dans chacun des domaines répondent aux exigences du référentiel annexé à la circulaire du 25 janvier 2011 relative au dispositif des comités de domaine.

Ces éléments sont communiqués aux présidents des comités concernés qui valident la recevabilité de la demande pour leur domaine. Dans le cas où un dossier n'est pas recevable pour l'un des comités, le secrétariat des comités en informe le (la) candidat(e).

Les deux dossiers (formulaire candidature agent + CV + formulaire de demande d'évaluation) accompagnés de la demande de double évaluation sont à envoyer, via le SRH de proximité, au Bureau de la reconnaissance des compétences scientifiques et techniques (CGDD/SRI/AST/AST2) sur la boîte fonctionnelle dédiée au dispositif des comités de domaine :

comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

NB : Pour les agents gérés par le ministère chargé de l'agriculture, il convient d'adresser ce mail avec le dossier joint en copie sur la boîte fonctionnelle du ministère chargé de l'agriculture dédiée au dispositif des collèges de domaine :

sec-cose@agriculture.gouv.fr

III-Contact

Pour l'envoi des dossiers et/ou toute demande de renseignements, adresser un mail sur la boîte fonctionnelle dédiée au dispositif des comités de domaine :

comites-de-domaine.ast2.sri.cgdd@developpement-durable.gouv.fr